

Type Diplôme : PORTAIL - L1, L2 et L3 Double Licence

COMPOSANTE	SCIENCES
MENTION	Double Licence Mathématiques et Sciences de la Vie
CODE DIPLÔME	SPDMV18
Session	Seconde chance

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Voir les MCC L1/L2/L3 SITE et SV.

Obtention du Semestre

La note du semestre est la moyenne de toutes les UE (y compris UET) du semestre.

L1 et L2 : Le semestre est validé si les quatre conditions suivantes sont satisfaites :

- * ≥ 10 de moyenne générale sur le semestre (avec les UET)
- * ≥ 10 de moyenne générale sur le semestre sans les UET
- *avoir validé au moins une UE de Mathématiques et une UE de SV
- *les seuils de compensation sont satisfaits

L3 : Le semestre est validé si les six conditions suivantes sont satisfaites :

- * ≥ 10 de moyenne générale sur le semestre (avec les UET)
- * ≥ 10 de moyenne générale sur le semestre sans les UET
- *avoir validé au moins une UE de Mathématiques et deux UE de SV
- *moyenne ≥ 10 sur les UE de SV
- *moyenne ≥ 10 sur les UE de Maths
- *les seuils de compensation sont satisfaits

L1, L2 et L3 : Les calculs du semestre en session2 utilisent pour toute UE de Mathématiques la meilleure note entre session1 et session2.

Obtention de l'Année

L1/L2/L3 : Semestres acquis individuellement et non compensables.

Si l'année L3 de la DL MSV n'est pas validée ni en session1 ni en session2 alors les diplômes de L3 SV/MATHS sont attribués séparément suivant les règles suivantes:

Conditions additionnelles pour validation du diplôme de L3 SV (en cas de non-validation de l'année)

- * ≥ 10 de moyenne générale sur les deux semestres avec les UET
- * ≥ 10 de moyenne générale sur les deux semestres sans les UET
- *avoir validé au moins deux UE de SV et une UE de Maths dans chaque semestre
- *moyenne ≥ 10 sur les UE de SV
- *les seuils de compensation sont satisfaits pour les UE de SV

Toutes les conditions doivent être satisfaites.

Conditions additionnelles pour validation du diplôme de L3 MATHS (en cas de non-validation de l'année)

* la moyenne sur le bloc des 5 UE de Mathématiques, les deux UET et les trois meilleures notes des UE SV est ≥ 10 ET

* la moyenne sur le bloc des 5 UE de Mathématiques et les trois meilleures notes des UE SV est ≥ 10

Les deux conditions doivent être satisfaites

Note du diplôme de L3 MATHS (sessions 1 et 2) :

*la note du diplôme de L3 MATHS (si acquis) est toujours la moyenne sur le bloc des 5 UE de Mathématiques, les deux UET et les trois meilleures notes des UE SV

Pas de redoublement au niveau L1/L2/L3 de la DL.

Note éliminatoire

Pour L1 et L2: Note minimale permettant la compensation dans les ECUE de sciences de la vie : 6/20. Note minimale permettant la compensation dans les UE de sciences de la vie : 8/20.

Note minimale permettant la compensation dans les UE de **maths** : **8/20 en session 1 et 6/20 en session 2.**

Pour L3: Note minimale permettant la compensation dans les UE de sciences de la vie : 6/20.

Note minimale permettant la compensation dans les UE de **maths** : **8/20 en session 1 et 6/20 en session 2.**

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle](#)